

Aux citoyens de se mobiliser pour le parc

VALLÉE DU TRIENT Au terme des soirées d'information sur le parc naturel régional dans les sept communes concernées, la population semble convaincue. Elle doit maintenant proposer des projets concrets.

PAR SOPHIE.DORSZ@LENOUVELLISTE.CH



Sur la commune de Salvan, le village du Trétien est déjà classé d'importance nationale. La création du parc naturel régional permettrait de mieux le faire valoriser selon les porteurs du projet. LE NOUVELLISTE/A

La salle polyvalente de l'école de Salvan est pleine. Quelque 90 personnes sont venues assister à la première présentation publique du projet de parc régional naturel de la vallée du Trient. La soirée de Salvan bouclait un cycle de séances d'information ayant eu lieu dans les sept communes concernées: Finhaut, Trient, Martigny-Combe, Saint-Maurice, Vernayaz et Evionnaz. Durant une heure, Florian Piasenta et Emmanuel Revaz, tous deux coprésidents du projet de parc, ainsi que le bureau Serec, ont rappelé les enjeux principaux d'un parc naturel régional. A savoir la mise en lumière des valeurs naturelles et culturelles de la région couplée au développement d'une économie durable.

Puis les initiateurs ont invité les citoyens à se mobiliser pour exprimer des idées. «Ce n'est pas Berne qui décidera de quoi sera fait le parc mais vous», a insisté Florian Piasenta. Pour ce faire, une boîte à idées en ligne a été créée et présentée aux citoyens. «Mais il est aussi possible de déposer des projets aux guichets communaux.»

La crainte des restrictions

Dans chaque commune, un espace de parole a été ouvert après la présentation officielle. «Globalement, ce projet nous paraît bien accueilli. Nous n'avons en tout cas pas senti de front d'opposition», note Emmanuel Revaz. A Salvan

comme ailleurs, une question revient fréquemment. «Aurons-nous encore le droit de construire, de chasser, de couper du bois dans le périmètre du parc?» «Evidemment», rétorque le coprésident. «Il ne s'agit pas d'une réserve naturelle. Le parc n'amène aucune nouvelle restriction.»

Des retombées touristiques

«Mais alors, quels sont les désavantages?» a lancé une citoyenne. «Nous n'en voyons pas. Les communes resteront souveraines. Mais nous pourrions bénéficier de subventions cantonales et fédérales grâce au label. Une étude de l'ETHZ a montré que pour 1 franc investi dans un parc régional naturel, les retombées touristiques se montent à 3,4 francs.»

Et à l'habitant du Trétien qui relève que le classement ISOS du village entraîne déjà passablement de complications lors des rénovations, les initiateurs rétorquent que ce projet permettrait de changer de point de vue. «Plutôt que de s'arrêter aux restrictions, le parc pourrait d'autant mieux valoriser ce village préservé qui constitue une véritable richesse.»

Aux citoyens de s'activer

Au cours de la discussion, plusieurs citoyens ont interpellé Florian Piasenta et Emmanuel Revaz au sujet de la mobilité et de l'hébergement qui ont posé problème cet été lorsque les Suisses ont afflué en masse

Des projets subventionnés au minimum à 50%

Encouragés par la Confédération, les parcs naturels régionaux bénéficient de larges subventions. Entre 2016 et 2019, 69 millions ont été investis dans les 19 parcs déjà existants. «Chaque projet est financé à 50% au minimum par le canton et la Confédération», souligne Florian Piasenta. Ainsi, dès le dépôt du dossier de candidature prévu au printemps 2021, les projets issus de la démarche participative pourront déjà être soutenus financièrement. Mais attention, lorsqu'il s'agit d'investissements privés tels que la rénovation d'un hôtel ou la création de chambres d'hôte, seules les études de faisabilité seront couvertes par des fonds publics. Les coûts des travaux reviendront ensuite aux maîtres d'ouvrage.

Jusqu'à présent, 210 000 francs ont été investis dans le projet de parc naturel régional de la vallée du Trient. Soixante pour cent du montant ont été supportés par le canton, les 73 000 francs restants ont été divisés à parts égales entre les sept communes. Pour 2021, chaque entité a inscrit 10 000 francs au budget. Une moitié sera dédiée à l'élaboration du dossier de candidature, la deuxième moitié au financement des premiers projets.

dans la vallée. Les coprésidents ont reconnu que la problématique est bien réelle avant de retourner la question aux citoyens. «Nous voulons justement savoir quelles seraient les solutions pour vous. Soumettez-les sur la plateforme!»

Une démarche participative qui surprend. Florence Carron Darbellay, présidente de Martigny-Combe, l'a remarqué. «Les citoyens s'attendent à des propositions concrètes alors qu'on veut justement leurs idées. C'est un peu le serpent qui se mord la queue, mais maintenant que le concept a été expli-

qué, il faut leur laisser du temps...»

En ligne ou aux guichets communaux, les projets peuvent être déposés jusqu'à fin novembre, avant d'être triés et regroupés. «L'idéal serait de lancer quatre projets par commune dès 2021 et jusqu'en 2024», avance Etienne Mounir, directeur du bureau Serec. Trois ans durant lesquels la région sera candidate au label de parc régional naturel et pourra déjà recevoir des subventions. La création d'un parc pour dix ans sera scellée par une votation populaire dans chaque commune en 2024.

TROP VITE ET SOUS L'INFLUENCE DE STUPÉFIANTS

DÉLIT DE CHAUFFARD Le 27 septembre dernier, vers 16 h 25, la police cantonale a interpellé un automobiliste à la hauteur de Niedergesteln, dans le Haut-Valais. L'homme de 31 ans, un Portugais domicilié dans la région, a été pincé à une vitesse de 169 km/h au lieu des 80 km/h prescrits sur la route cantonale de Rarogne, en direction de Gampel. Le test effectué lors de son interpellation a révélé qu'il conduisait sous l'influence de stupéfiants. Son permis lui a immédiatement été retiré. La police cantonale informe qu'il a été dénoncé au Ministère public ainsi qu'au Service de la circulation et de la navigation. **NOF**

Deux sociétés valaisannes primées



Les lauréats Pierre-Yves Bonvin de Steiger (à gauche) et Denis Piquerez de Soprod avec leur prix. STEIGER

INDUSTRIE Les Chambres latines de commerce ont distingué des sociétés romandes innovantes. Parmi elles, Steiger à Vionnaz et Soprod à Sion.

Pour la troisième année, le prix Industrie 4.0, récompensant un travail d'innovation remarquable, a été remis le 3 septembre dernier à Genève lors d'une cérémonie officielle. Le jury, composé d'industriels et d'entrepreneurs, a récompensé d'un lingot d'acier une dizaine de lauréats romands, selon différentes catégories.

En Valais, deux entreprises ont reçu ce prix. Il s'agit de Steiger, le fabricant de machines à tricoter de Vionnaz pour sa machine textile 3D et la société d'horlogerie Soprod à Sion pour ses «mouvements pour smart watches mais avec des aiguilles».

«Une grande fierté»

«Nous avons été très surpris de cette récompense car nous n'avons pas fait acte de candidature», a réagi le directeur de Steiger, Pierre-Yves Bonvin. «Pour notre société et ses collaborateurs, ce prix national est une très grande fierté.»

En 2019, l'entreprise d'automatisation industrielle AISA à Vouvry avait également obtenu ce prix. **IG**

PUBLICITÉ

Retrouvons-nous pour la saison 5 de
LA CASA DE CAMEL

camel active
SPORT CHIC

CRETTAVENTURE.CH
CAMEL ACTIVE VALAIS > RIDDES